Interpellation Pierrette Roulet-Grin – Autoroutes : toutes les voies mènent au Canton de Vaud ! (18_INT_182)

Texte déposé

Le 18 mai dernier, les Vaudois apprenaient par les médias la création d'un établissement autonome de droit public, chargé de l'exploitation des autoroutes situées sur les cantons de Fribourg, Genève et Vaud.

La Confédération exigeant des synergies renforcées, les Conseils d'Etat de ces trois cantons ont en effet annoncé qu'ils présenteraient à leur Grand Conseil respectif la création de cet établissement.

Notons que, depuis 2008, ces trois cantons collaborent déjà au sein de l'unité territoriale II et remplissent cette mission avec savoir-faire et diligence. Quant à notre canton, il dispose de centres d'entretien bien organisés et performants, emploie un personnel qualifié qui se voit doté d'un matériel moderne et adéquat.

Situé au centre géographique de la nouvelle structure, Vaud bénéficie du plus vaste et du plus dense réseau autoroutier des trois cantons partenaires.

J'ai ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quel est l'élément principal qui a suscité le changement de cap du Conseil d'Etat, l'incitant à adhérer à cette nouvelle structure ?
- Dans celle-ci, qui détiendra l'autorité fixant les priorités en matière d'entretien, de maintenance et d'amélioration du réseau ?
- Quels seront les critères déterminants pour le financement de cet établissement autonome : au prorata des kilomètres d'autoroutes situés sur le canton ? Sur d'autres critères ? Alors lesquels ?
- Les collaborateurs restant des employés de leur canton, sont-ils tous logés à la même enseigne au niveau des salaires, des indemnités pour le travail des jours fériés ou celui de nuit ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Pierrette Roulet-Grin